



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

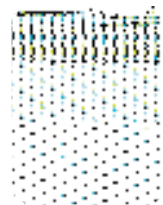
*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSULTATION PUBLIQUE

REVISION DES SDAGE, PDM & PGRI 2022-2027

Synthèse des contributions du bassin Loire-Bretagne



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
DONNEES GENERALES	4
→ Modalités de la consultation	4
Au près des assemblées.....	4
Au près du public.....	4
→ Typologie des répondants	5
Profil du public.....	5
Profil des assemblées.....	6
Territoires d'appartenance	7
→ Typologie des contributions	7
Une mobilisation importante.....	7
Des retours globalement favorables.....	8
SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS	11
→ Des thèmes très porteurs	11
Une meilleure prise en compte des effets du changement climatique.....	11
Vers plus de maîtrise et de réduction des pesticides et micropolluants.....	12
→ Des enjeux sectoriels forts	12
Maîtriser les prélèvements d'eau.....	12
Repenser les aménagements des cours d'eau.....	13
Préserver les zones humides et la biodiversité aquatique.....	14
→ Des observations également prolixes à l'égard du PGRI et du PDM	15
Programme de Mesures.....	15
Plan de Gestion des Risques d'Inondation.....	15
CONCLUSION	16
→ De l'importance d'engager tous les publics	17
→ De la nécessité de poursuivre les concertations	17

INTRODUCTION

La **gestion équilibrée et durable de la ressource en eau**, tout comme la **gestion des inondations**, est un objectif national et européen. C'est **une ambition collective majeure pour les années à venir**. Le comité de bassin et l'Etat élaborent les **plans de gestion des eaux (Sdage) et des risques d'inondation (PGRI)** en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau.

La nouvelle mouture de ces documents vise notamment à **intégrer les adaptations nécessaires au changement climatique** tout en veillant au bon développement **économique du territoire**. Cette révision s'appuie sur **l'amélioration de l'état des connaissances**, notamment en matière d'incidences des pollutions et des événements climatiques sur les milieux aquatiques et sur les activités humaines.



Les assemblées ont disposé d'un **délai de 4 à 6 mois*** pour donner leur avis sur les projets de **Sdage**, de **PDM** et de **PGRI 2022-2027**. Plus largement, tous les habitants et acteurs du bassin Loire-Bretagne – **associations, collectivités, entreprises, collectifs, particuliers** – ont été invités à partager leurs observations **du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021**.

* Délai variable en fonction de la nature réglementaire de la consultation, cf. [profil des assemblées](#).

L'occasion pour les habitants et les acteurs du bassin Loire-Bretagne de s'exprimer sur les politiques locales de l'eau et des inondations.

Le **comité de bassin** et l'**Etat** s'appuieront sur les **contributions du public et des assemblées** pour **modifier, compléter ou mettre à jour les documents**. La **participation de l'ensemble des parties prenantes est donc essentielle** au bon déroulé du programme.

DONNEES GENERALES

Amorcée dans un **contexte de confinement sanitaire**, la consultation n'a d'abord pas rencontré la mobilisation attendue sur les premières semaines. **Le rythme d'émission des avis des acteurs s'est intensifié dans le courant de l'été** – notamment en **juin 2021** (40% des avis émis) – portant à **398 le nombre total d'assemblées contributrices** à l'issue de la période définie. De la même façon, **le public s'est sensiblement plus mobilisé durant l'été** avec un premier pic de contributions relevé **fin juin 2021** (134 questionnaires papier réceptionnés) et un second pic **fin août 2021** (plus gros volumes hebdomadaires recensés pour les retours internet). **Au total, 3 647 personnes ont participé individuellement à la consultation.**

- **Modalités de la consultation**

Auprès du public

Les particuliers ont disposé de **6 mois** pour faire parvenir leurs observations et propositions sur le dossier de consultation :

- En renseignant le **questionnaire en ligne ou mis à disposition au format papier** au siège de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, dans les points d'information répertoriés et dans les lieux de manifestation organisés par les partenaires (associations et collectivités).
- Par le biais d'une **contribution libre**, communiquée par email ou voie postale.

Auprès des assemblées

Le dispositif prévoyait **un délai de 4 mois pour les assemblées réglementairement consultées**, à savoir :

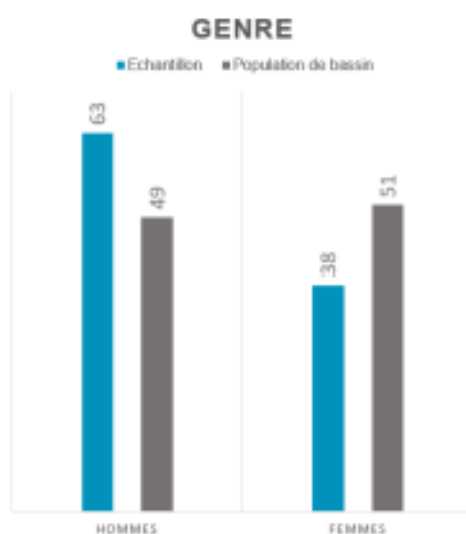
- Comité national de l'eau,
- Conseils régionaux et départementaux,
- Etablissements publics territoriaux de bassin,
- Etablissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau,
- Commissions locales de l'eau,
- Conseils maritimes de façade,
- Parcs naturels régionaux et parc naturel marin d'Iroise,
- Chambres consulaires,
- Structures porteuses de schéma de cohérence territoriale,
- Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux du bassin
- Etablissements publics de coopération communale (*pour le PGRI uniquement*)
- Préfectures (*pour le PGRI uniquement*)
- Comité de bassin (*pour le PGRI uniquement*)

La période a couru jusqu'au 1^{er} septembre 2021 pour les autres acteurs, à savoir pour les collectivités non citées dans les assemblées, les entreprises, les associations et les groupements professionnels du bassin Loire-Bretagne.

- Typologie des répondants

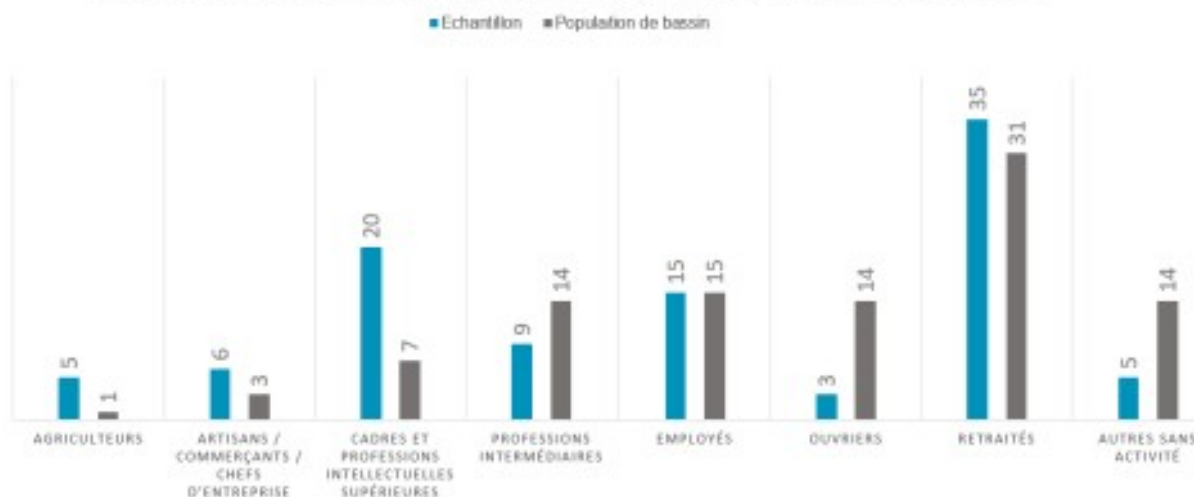
Profil du public

Avec **3 647 répondants**, la consultation a rencontré une **belle mobilisation auprès du public**. Notons cependant que **l'échantillon n'est pas représentatif de la population du bassin Loire-Bretagne**. En effet, **les hommes sont surreprésentés** (62% au sein de l'échantillon pour 49% au sein de la population de bassin) :



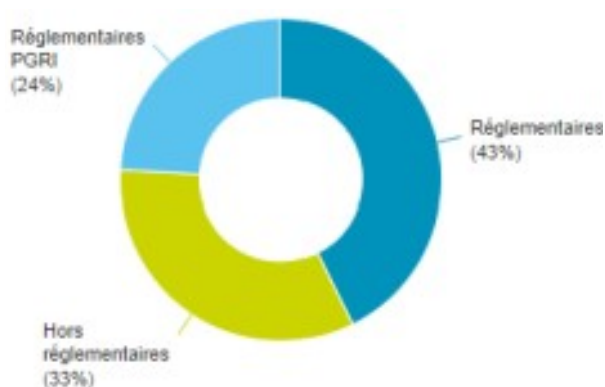
De la même façon, ce sont avant tout **les retraités (35%)** et **les cadres et professions intellectuelles supérieures (20%)** qui ont répondu à la consultation. Au regard de la population du bassin Loire-Bretagne, **les cadres et professions intellectuelles supérieures sont fortement surreprésentés** (20% des répondants vs. 7% de la population du bassin) parmi nos répondants, ainsi que, dans une moindre mesure, les agriculteurs et les retraités.

PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES



Profil des assemblées

Avec **398 acteurs** identifiés, la consultation a également **rencontré le succès attendu auprès des assemblées**. Rappelons que le dispositif prévoyait trois formes de consultation :



Réglementaires : Conseils départementaux et régionaux, CESER), Chambres consulaires, CLE, EPTB, parcs naturels régionaux, structures porteuses de SCOT, etc.

Réglementaires PGRI : organismes cités supra, EPCI, préfetures, syndicats et comité de bassin.

Hors-réglementaires : (réglementaires PGRI pour le Sdage), associations, agences d'urbanisme, etc.

Parmi les assemblées réglementairement consultées qui se sont prononcées, les plus représentées sont les **Commissions Locales de l'Eau (11%)**, les **Conseils départementaux (7%)** et les structures porteuses de **SCOT (6%)** côté Sdage ; et les **EPCI (17%)** côté PGRI :

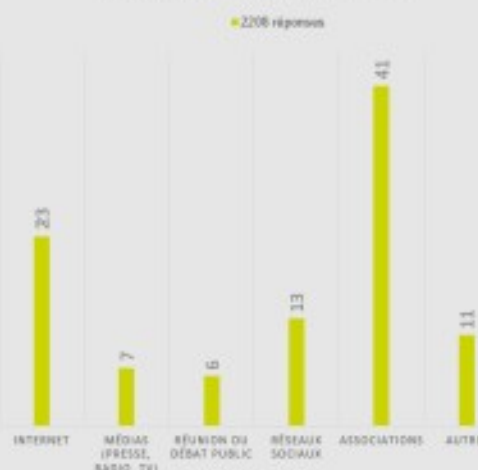


Pour les assemblées non réglementairement consultées, les **acteurs du monde associatif (20%)** ont été nombreux à s'impliquer dans la consultation, en particulier les **associations de défense de l'environnement** et les **fédérations de pêcheurs** :

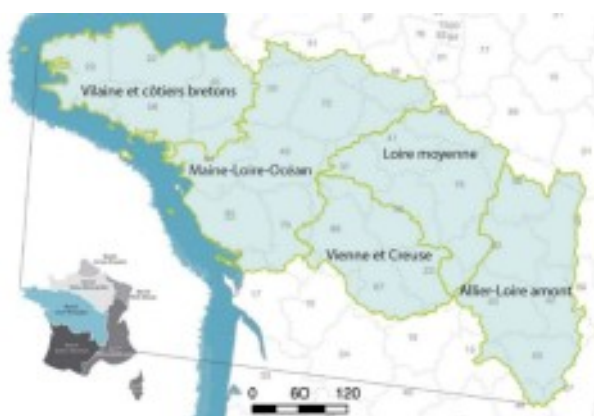
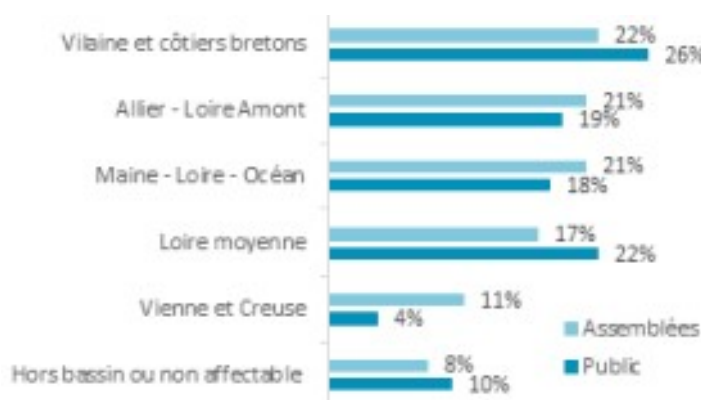
Notons que les acteurs associatifs se sont nettement emparés de cette consultation :

- En émettant leurs propres observations sur les documents soumis à consultation – 20% des avis réceptionnés
- En appelant le public à se prononcer – 41% de l'échantillon a été informé du dispositif par le biais des associations
- Notamment par le biais de manifestations pour relayer l'information – dont 40% organisées par l'Association des fédérations de pêche de la Région Centre-Val de Loire, 23% à l'initiative des associations affiliées à France Nature Environnement et 8% par les Centres permanents d'initiatives à l'environnement

MOYENS D'INFORMATION DE LA CONSULTATION – PUBLIC



Territoires d'appartenance



(Hors tracts et cyber-action pour la consultation du public)

Qu'il s'agisse du public ou des assemblées, **les avis sont issus de tous les territoires** du bassin hydrographique. **Vilaine et côtiers bretons** sont les plus représentés, surtout parmi les répondants à la consultation du public. Notons que la **Vienne et la Creuse**, territoires certes moins denses, semblent s'être un peu moins mobilisés, et moins encore chez le public.

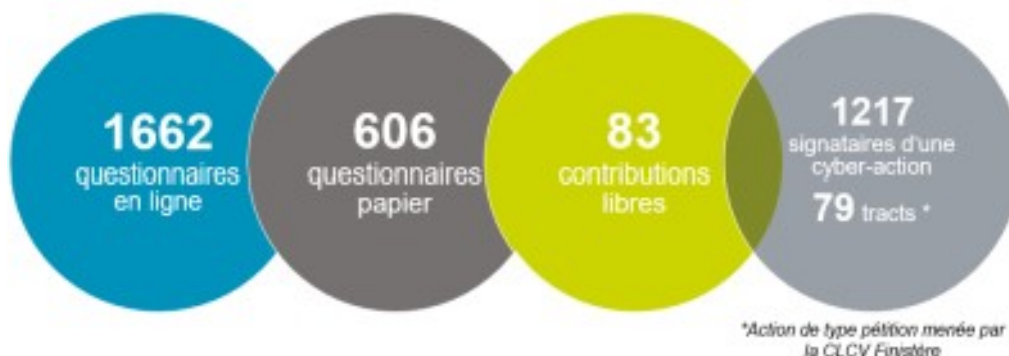
• Typologie des contributions

Une mobilisation importante

La **part importante de retours** du public et des assemblées et le **volume et la qualité de leurs contributions** traduisent la **forte implication de tous** dans le dispositif de consultation et leur **souhait de participer activement à la politique de l'eau** sur le bassin hydrographique.

Plus de deux tiers des répondants ont commenté ou émis des suggestions dans le cadre de la consultation du public. Les réponses sont **généralement longues** bien que

toutes ne répondent pas concrètement à la question posée. Pour autant, elles démontrent **l'intérêt que la population porte pour les grandes décisions qui animent le territoire en matière d'eau et une réelle volonté de s'exprimer sur le sujet.**

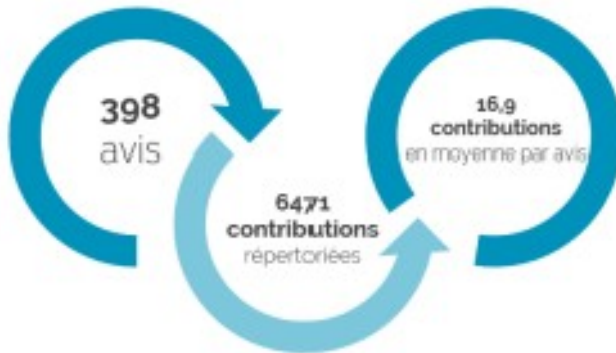


La **dimension des avis** et le **niveau de spécificité** des remarques ou demandes d'ajout/de modification formulées par les acteurs **reflète l'attachement des assemblées au processus de co-élaboration** et un **investissement important dans la lecture du dossier de consultation.**

398 avis ont été exprimés par les assemblées avec une **moyenne de 17 contributions** par participation.

Au total, **6 741 contributions ont été répertoriées.**

Près de 9 avis sur 10 contenaient au moins une contribution, essentiellement des suggestions sur le Sdage.



Précisions terminologiques

Les acteurs ont formulé des « avis » dans lesquels ils prononcent une appréciation pour les documents soumis à consultation (favorable, défavorable, sans avis prononcé) et développent différentes propositions concernant les chapitres du Sdage, du PDM et/ou du PGRI.

L'analyse des avis a consisté en l'extraction de ces suggestions, que nous appelons « contributions ».

Un avis peut compter plusieurs contributions. Les avis peuvent porter sur le projet de Sdage uniquement (et son PDM associé), sur le projet de PGRI uniquement, ou sur les projets de Sdage et de PGRI.

Top contributeurs :

226 contributions pour l'Association agréée des Pêcheurs professionnels en eau douce du bassin Loire-Bretagne,

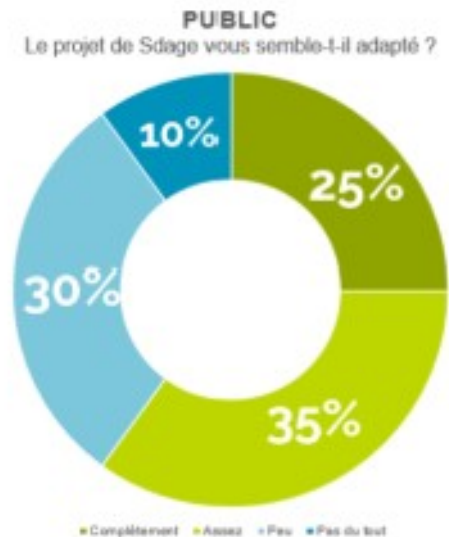
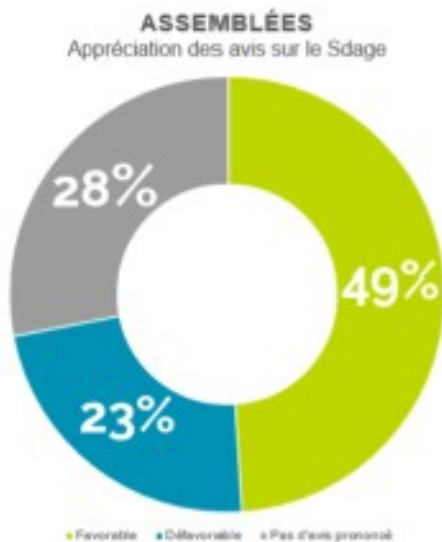
201 contributions pour le FNE Nouvelle Aquitaine,

152 contributions pour l'Association agréée des Pêcheurs professionnels en eau douce de Loire-Atlantique.

Des retours globalement favorables

Les retours sont plutôt favorables à l'égard des documents soumis à consultation.

A L'EGARD DU SDAGE :



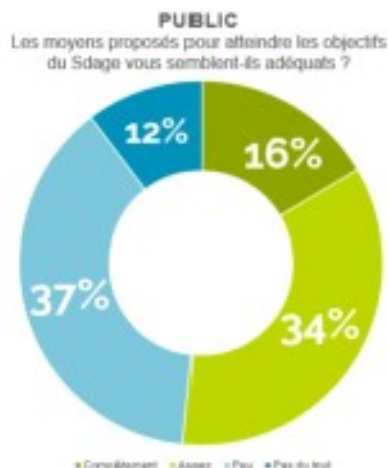
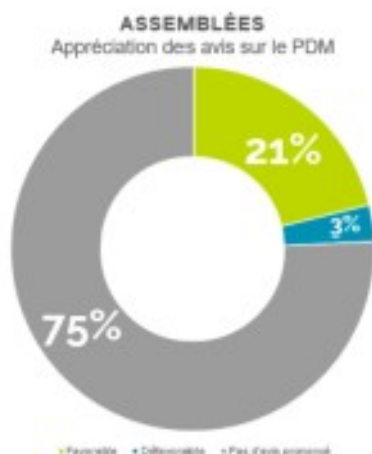
Près de la moitié des assemblées participantes (49%) rendent un avis favorable aux grandes orientations, au programme de travail et au calendrier du Sdage.

Le projet de Sdage rencontre également **un accueil positif auprès du public avec 60% des répondants qui le trouvent adapté pour répondre aux enjeux de l'eau** identifiés, à savoir garantir des eaux de qualité pour la santé humaine et la vie des milieux aquatiques, partager la ressource et adapter les activités aux épisodes climatiques, organiser la gestion de l'eau sur le territoire et mobiliser efficacement et équitablement les moyens.

Parmi les assemblées qui se prononcent favorablement, notons que **83% des Commissions Locales de l'Eau** et **76% des structures porteuses de SCOT** approuvent en substance la révision du document. Côté public, ce sont **plus sensiblement les femmes et les moins de 35 ans** qui jugent le Sdage adapté aux grands enjeux déclinés dans le questionnaire.

Moins du quart des assemblées participantes (23%) émettent un avis défavorable sur la rédaction du Sdage. Notons que **89% des Chambres d'agriculture** et **58% des Chambres de commerce et d'industrie** qui se sont prononcées n'approuvent pas la rédaction du document en l'état. Conjointement, **10% du public** estime que la révision du Sdage n'est **pas du tout adaptée** aux enjeux mentionnés – un rapport qui **monte à 40%** avec les personnes qui le considèrent **peu adapté**. Les détracteurs sont plus sensiblement des **hommes**, des **agriculteurs**, des **cadres** ou des répondants âgés **de 65 ans et plus**.

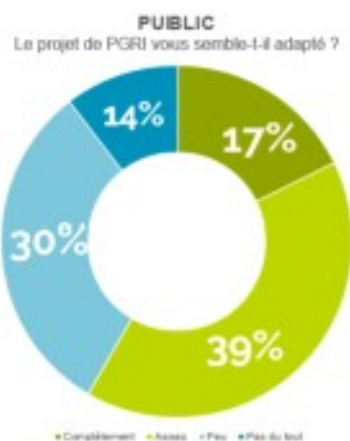
A L'EGARD DU PDM :



Si les trois quarts des assemblées participantes n'ont pas exprimé leur opinion à l'égard du **Programme de Mesures**, la quasi-intégralité de celles qui se sont positionnées ont émis un avis favorable sur le projet. Notons ainsi que **71% des Parcs naturels régionaux** et **37% des Commissions Locales de l'Eau** se disent favorables et que **11% des Chambres d'agriculture**, à l'inverse, s'affichent défavorables à la révision du PDM.

Par ailleurs, **près de la moitié du public** entendu sur les questions relatives à la gestion de l'eau (**49%**) juge que **les moyens proposés pour atteindre les objectifs fixés par le Sdage ne sont pas en adéquation avec les ambitions exposées** dans les différents documents. Il s'agit de profils de répondants similaires à ceux ayant indiqué que le Sdage leur semblait inadapté.

A L'EGARD DU PGRI :



Les assemblées se sont proportionnellement plus exprimées sur la rédaction du PGRI que sur celle du PDM, avec **plus du tiers des acteurs entendus qui émettent un avis favorable**. Là encore, les **Commissions Locales de l'Eau** s'expriment majoritairement en faveur du projet (**59%**). De la même manière, **60% des structures porteuses de SCOT**, **80% des préfetures** et **58% des Conseils départementaux** expriment un avis favorable. Aucun type d'acteur ne se distingue véritablement en défaveur du projet.

Le projet de PGRI rencontre également **un accueil positif auprès du public avec 56% des répondants qui le trouvent adapté pour répondre aux enjeux de l'eau** identifiés, à savoir accroître la sécurité des populations face aux inondations, réduire le coût des dommages et accélérer le retour à la normal des territoires sinistrés.

Comme à l'égard du Sdage, les profils qui se distinguent par les réponses « complètement et assez adapté » **sont plus sensiblement les moins de 35 ans**. Une nouvelle fois, **les retraités trouvent significativement moins souvent le PGRI adapté** aux enjeux mentionnés.

SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS

Les avis des assemblées et les commentaires du public ne sont pas forcément homogènes mais les préoccupations qu'ils soulèvent peuvent se résumer de la manière suivante :

- De façon générale, **les Conseils départementaux et régionaux se sont prononcés sur l'ensemble des chapitres du Sdage.**
Ils ont spécifiquement commenté le chapitre 3 – Réduire la pollution organique et bactériologique et le chapitre 6 – Protéger la santé en protégeant la ressource en eau. En proportion, ils se sont moins exprimés que les autres assemblées sur les dispositions qui règlementent la maîtrise des prélèvements (chapitre 7).
- Les **Commissions Locales de l'Eau** ont fortement contribué à cette consultation, et en particulier sur le **chapitre 3.**
- Les **chambres d'agriculture** se sont vigoureusement mobilisées sur le **chapitre 7 – Maîtriser les prélèvements d'eau.**
- Le public s'est plus largement prononcé sur les sujets mentionnant la **qualité des eaux (43%),** et sur les thèmes relatifs aux **inondations et à l'urbanisation (32%).**
 - **Des thèmes très porteurs, en particulier en matière d'environnement et de santé publique**

Une meilleure prise en compte des effets du changement climatique

Le renforcement de la prise en compte des effets du changement climatique dans la révision du Sdage et des documents qui l'accompagnent **rencontre une forte adhésion auprès des assemblées consultées et du public qui s'est exprimé.** Une majorité fait **le constat d'une réelle avancée du Sdage en la matière** et salue la rédaction des documents qui tend à **mieux protéger la ressource en eau et la biodiversité aquatique.**

Si **le public considère majoritairement que le projet de Sdage est adapté pour garantir des eaux de qualité** pour la santé publique et les milieux aquatiques et **pour adapter la gestion de la ressource** aux activités humaines et aux épisodes climatiques, **certaines assemblées considèrent que les avancées** (qu'elles constatent et soutiennent) **ne sont pas encore à la hauteur du défi imposé par le changement climatique.**

Il est ainsi demandé **plus d'ambition dans les mesures visant des usages plus sobres et la restauration des capacités du milieu naturel** à recevoir, stocker et restituer une ressource en eau préservée en qualité et en quantité. De la même façon, il est demandé un **meilleur calcul des moyens alloués pour faire appliquer la réglementation.**

Dans l'ensemble, les acteurs encouragent les instances du bassin à **poursuivre l'acquisition de connaissances pour atténuer au maximum les facteurs responsables du changement climatique et pour mettre en place des stratégies pour sécuriser la**

ressource en eau. Afin d'avoir une meilleure visibilité sur cette planification, de nombreuses assemblées suggèrent de **préciser les enjeux de bassin à court et moyens termes.**

Vers plus de maîtrise et de réduction des pesticides et micropolluants

La qualité des eaux est le sujet le plus évoqué dans les suggestions libres du public (mentionnée par 43% de l'échantillon), et en particulier quand elle se réfère à **la limitation, au contrôle ou à l'interdiction des pesticides et engrais chimiques (15%)** ou au **soutien spécifique à l'agriculture biologique (7%).**

Dans l'ensemble, les assemblées sollicitent la mise en place de **mesures d'accompagnement plus ambitieuses en direction du monde agricole** pour une transition réussie vers une agriculture plus respectueuse de l'eau, et spécifiquement **pour atteindre les objectifs de réduction de l'usage de produits phytosanitaires.** Les contributeurs plébiscitent davantage d'actions de **sensibilisation des agriculteurs à l'utilisation de pratiques culturales alternatives à l'utilisation des pesticides.** Cela étant, il est demandé d'aborder aussi **le sujet de l'indemnisation des exploitants engagés dans les changements de pratique dès lors qu'il y a préjudice sur l'exploitation.**

Les acteurs soulignent également **l'importance d'acquérir un meilleur niveau de connaissances sur la compréhension des mécanismes de transfert de pesticides d'un milieu à un autre et sur les effets « cocktail »** encore méconnus à ce jour. Ces actions doivent s'accompagner plus largement d'une communication à grande échelle pour sensibiliser les différents publics sur le sujet afin d'améliorer l'application de la réglementation.

Conjointement, il est attendu plus de lisibilité sur les moyens de mise en œuvre et de financement des leviers réglementaires et des efforts opérationnels à activer pour restaurer les milieux naturels dégradés.

Le public s'est déclaré également sensible aux actions visant à **garantir durablement la qualité de l'eau pour la santé humaine** et pour les différents usages, notamment par la **prise en compte des micropolluants (8% en cumulé).** Globalement, les répondants aspirent à plus d'ambition dans la réduction d'un large spectre de perturbateurs endocriniens.

- **Une participation motivée par des enjeux sectoriels forts**

Maîtriser les prélèvements d'eau

Les commentaires du public font état d'une préoccupation marquée pour **le gaspillage de l'eau potable chez les particuliers (7%).** Les remarques qu'ils formulent vont dans le sens d'un **soutien aux mesures visant à limiter l'usage et la consommation de l'eau potable au strict nécessaire.** Ces suggestions recouvrent à la fois l'idée de **la réutilisation des eaux usées pour les usages quotidiens** (sanitaires, lessive, arrosage), **la limitation des piscines particulières** (taxes, etc.) ou encore faciliter **l'installation de systèmes moins gourmands en eau** (comme les toilettes sèches).

Dans une même proportion, les contributions libres du public s'alignent sur le **soutien au changement de modèles agricoles pour des choix de cultures moins consommatrices en eau (7%).** Les répondants pointent notamment la culture du maïs.

En captant **22% de l'intégralité des contributions des assemblées**, le **chapitre 7 – Maîtriser les prélèvements d'eau** qui traite de ces questions soulève plusieurs remarques et propositions de modifications de la part des acteurs. Trois orientations en particulier regroupent un grand nombre d'observations :

- L'orientation **7A – Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau** comptabilise **195 remarques**, soit 3% des observations totales. Ce sont majoritairement des **demandes de renforcement**.
- L'orientation **7B – Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage** comptabilise **515 remarques**, soit 9% des observations totales. Elle **concentre 41% des contributions des Chambres d'agriculture**.
- L'orientation **7D – Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements par stockage hivernal** comptabilise **308 remarques**, soit 5% des observations totales.

Les représentants du secteur agricole se sont particulièrement prononcés sur la formulation des conditions de prélèvement, demandant **davantage de souplesse dans la définition du plafonnement des volumes prélevables et des périodes de remplissage des réserves** afin de les adapter aux spécificités locales et de mieux anticiper l'alternance des périodes d'étiage, de sécheresse et de forts épisodes pluvieux.

Une part conséquente de **porte-parole associatifs** et de **collectivités territoriales** demande des compléments sur les méthodologies adoptées, plébiscitant une étude précise du type **Hydrologie, Milieux, Usage et Climat (HMUC)** pour définir la fixation des plafonds ; et proposant que les assemblées locales soient consultées sur les résultats de ce travail. Plus de précisions sont également attendues sur **l'encadrement des créations de retenues**.

Repenser les aménagements des cours d'eau

Si **le public s'est sensiblement moins prononcé sur les thèmes relatifs à la préservation et à la restauration des capacités de résilience des milieux**, les assemblées ont formulé un grand nombre de remarques et demandes de modifications sur le **Chapitre 1 – Repenser les aménagements des cours d'eau** qui traite de ces questions ; représentant ainsi **16% de l'intégralité des contributions recueillies**. Trois orientations en particulier regroupent un grand nombre d'observations :

- L'orientation **1C – Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des submersions marines** comptabilise **165 remarques**, soit 3% des observations totales.
- L'orientation **1D – Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau** comptabilise **313 remarques**, soit 5% des observations totales.

- L'orientation **1E – Limiter et encadrer la création des plans d'eau** comptabilise **201 remarques**, soit 3% des observations totales. Il y a davantage de demandes d'assouplissement dans la rédaction.

Les **Commissions Locales de l'Eau**, les **Etablissements Publics Territoriaux de Bassins** et les **Parcs Naturels régionaux** recommandent en grand nombre le **maintien des dispositifs tampon existants**, fondamentaux **pour limiter les phénomènes d'érosion et de transfert**, et préconisent **l'inscription et la protection du bocage** (haies, talus, bandes enherbées, etc.) **dans les documents d'urbanisme**. **8% des contributions du public abondent également dans ce sens.**

Il est demandé par les **Chambres d'agriculture** que les **périodes de remplissages ne soient pas précisées dans le Sdage**, ou *a minima* formulées en fonction des conditions hydrologiques, afin de **permettre un remplissage selon la situation des ressources et des milieux**. La **profession agricole** partage le constat de nécessité de déconnecter les cours d'eau mais **demande à ce que les eaux de ruissellement n'y soient pas inscrites**. Elle met en avant le **coût supplémentaire induit par cette obligation** et la difficile réalisation d'ouvrages de contournement.

Les acteurs des filières agricoles et hydroélectriques rappellent le rôle que peuvent jouer les retenues sur **l'abattement des pollutions présentes dans les eaux de ruissellement** et sur **la limitation ponctuelle des risques de coulées de boues** en cas d'épisodes orageux intenses.

Préserver les zones humides et la biodiversité aquatique

La gestion des milieux naturels est un vaste thème abondamment mentionné par le public (28%). Deux enjeux sont particulièrement évoqués : **la sauvegarde des zones humides (9%)** et **la préservation de la biodiversité aquatique (6%)** ; – des sujets qui s'entremêlent parfois étroitement dans les propos des participants.

En captant en cumulé **11% de l'intégralité des contributions**, les **chapitres 8 – Préserver les zones humides** et **9 – Préserver la biodiversité aquatique** qui traitent de ces questions suscitent de nombreuses observations de la part des assemblées.

En premier lieu, **les assemblées réaffirment le rôle majeur que jouent les zones humides dans l'interception des pollutions diffuses, la conservation de la biodiversité, la régulation des débits des cours d'eau**, etc. – et rappellent **la régression de ces milieux** qui se poursuit dans le bassin Loire-Bretagne.

Face au constat d'urgence, les acteurs recommandent d'**élargir les actions de reconquête des fonctionnalités des zones humides à tout territoire où cela est jugé nécessaire localement**, et pas uniquement sur les territoires où les masses d'eau présentent un risque de non-atteinte des objectifs environnementaux.

Cela étant, certaines assemblées attirent l'attention sur l'une des difficultés à laquelle se heurte la protection des zones humides, à savoir la **réalisation des inventaires** obligatoires dans les documents d'urbanisme – opérations souvent longues et coûteuses. A ce titre, elles proposent d'en faire porter la charge à d'autres structures pour les communes des zones de tête de bassin qui n'en sont pas pourvues.

La préservation de la biodiversité des milieux aquatiques dépend du maintien des habitats et des fonctionnalités des écosystèmes. Restaurer la continuité écologique et la qualité des cours d'eau est donc un enjeu fondamental pour empêcher la disparition totale de certains migrateurs. **Une vigilance doit également être exercée d'une part sur la colonisation des cours d'eau par les espèces exotiques envahissantes et d'autre part sur les effets du changement climatique sur les aires de répartition des espèces et sur le comportement des populations aquatiques.** En ce sens, les assemblées recommandent de **poursuivre l'amélioration des connaissances**, notamment en **intégrant la thermie dans les paramètres à observer.**

Plus globalement, **les assemblées gestionnaires des milieux invitent tous les acteurs – notamment les collectivités et leurs élus – à se saisir de ces questions** pour mener des opérations de sensibilisation et de formation à destination du grand public.

- **Des observations prolixes à l'égard du PDM et du PGRI**

Si **52% des avis des assemblées se réfèrent exclusivement au Sdage**, **34%** de l'ensemble des courriers réceptionnés émettent des remarques qui **concernent plusieurs documents** du dossier de consultation.

Assez logiquement, le public différencie moins nettement les documents et fait des commentaires qui font à la fois référence à la gestion de l'eau et aux inondations.

Programme de Mesures

Tendanciellement, les **Commissions Locales de l'Eau contribuent davantage au PDM.** Représentant **12%** de l'ensemble des acteurs participants, elles se sont mobilisées à hauteur de **24%** sur ce document.



Près de la moitié des contributions référencées pour le PDM (**51%**) concernent le **chapitre 2 – Priorités de bassin.**

Les dispositions concernant la **gestion quantitative**, les **milieux aquatiques**, et la **gouvernance** sont les plus commentées par les assemblées, avec respectivement **25**, **28** et **26** observations.

Dans l'ensemble, le public s'accorde pour **accélérer la mise en œuvre des mesures** (8% des commentaires y faisant référence) et pour faire **appliquer plus strictement la réglementation** (11%) – notamment en renforçant les contrôles et en mettant en place une police de l'environnement.

Plan de Gestion des Risques d'Inondation

La consultation publique a mis en évidence que les citoyens sont attachés à la gestion des risques d'inondation : 32% des commentaires libres du public mentionnent de près ou de loin les orientations du PGRI.

Les répondants sont un grand nombre à mettre en cause l'imperméabilité des sols (16% des commentaires sur le sujet) et à considérer que les politiques d'urbanisme et d'aménagement doivent s'emparer davantage des enjeux liés à l'eau. Au-delà de la maîtrise des risques d'inondation, ces suggestions recouvrent plus généralement la sauvegarde des milieux naturels. A cet égard, les préconisations du public vont dans le sens d'interdire la construction en zones inondables (6% des commentaires), de préserver la fonction des zones humides afin qu'elles jouent leur rôle de rétentrices d'eau (6% des commentaires) et d'entretenir les cours d'eau et leurs abords (4% des commentaires).



Près du tiers des contributions des assemblées référencées pour le PGRI (30%) concernent les objectifs 3 à 6. Les objectifs 1 et 2 représentent chacun 19% des observations sur le PGRI.

Les dispositions 1-1 et 2-14 – rassemblent toutes deux 10% des contributions répertoriées :

- **Préservation des zones inondables non urbanisées**
- **Prévenir, voire réduire, le ruissellement et la pollution des eaux pluviales dans le cadre des aménagements**

Dans l'ensemble, il est demandé de renforcer la valorisation des infrastructures naturelles dans les dispositions, notamment en rappelant les opérations exemplaires menées sur le bassin (déplacement d'activités, dispositifs de surverse contrôlée, reconquête de ZI, etc.).

Il est également demandé d'insister sur la nécessité de **concerter avec la profession agricole dès le début des réflexions** et d'inscrire ce principe dans la rédaction du PGRI.

CONCLUSION

- **De l'importance d'engager tous les publics**

L'atteinte des objectifs de qualité fixés par le Sdage nécessite **la mobilisation de tous les citoyens** ainsi qu'une **modification profonde et durable des activités et des comportements**. Il est donc question de **développer la prise de conscience de la valeur des milieux aquatiques** auprès de tous les publics ; et les organes de l'eau ont assurément un rôle majeur à jouer dans **l'appropriation des notions fondamentales de l'eau** par l'ensemble des acteurs.

Les répondants à la consultation du public abondent également dans ce sens (18% des commentaires libres). Ils font valoir la **nécessité d'éduquer le grand public**, notamment par le biais de **campagnes de communication** de grande ampleur, de **réunions publiques**, d'autres **consultations** ou encore d'**animations locales**. Certains proposent également de **communiquer de l'information sur les factures d'eau**.

De la même manière, le public met en avant les **bénéfices clairs d'une meilleure lisibilité et d'un accès facilité aux données publiques sur l'eau**, ainsi que d'un renforcement de la transparence et de l'information sur l'état et la qualité des eaux.

Partageant ces mêmes conclusions, une majorité d'assemblées et de particuliers suggèrent d'apporter **davantage de clarté aux documents soumis à la présente consultation** – en particulier au Sdage – afin **d'en permettre une meilleure compréhension par les différents publics**.

- **De la nécessité de poursuivre les concertations**

La présente consultation d'ampleur s'inscrit dans **une démocratie de l'eau pluraliste et vivante**. L'implication de tous permet de **mieux répondre aux intérêts locaux** et de **conduire plus assurément des actions publiques concrètes et durables**.

L'intérêt du public pour les sujets de la consultation est nettement palpable : de nombreux répondants ont **proposé des références documentaires** – notamment de la littérature scientifique – ou ont **formulé des remerciements et des messages de soutien et d'encouragement** aux acteurs à l'initiative du dispositif. Plus généralement, ils **plébiscitent vivement les dispositifs de concertation avec les populations**, essentiels à leurs yeux pour réfléchir ensemble à des solutions adaptées.

Les **représentants des usagers**, les **structures porteuses de SCOT** et les **Chambres d'agriculture, de Commerce et d'Industrie et de Métiers et d'Artisanats** expriment également leur attachement au processus de co-élaboration. Ces assemblées mettent en avant qu'une **meilleure représentativité de leurs secteurs** dans l'élaboration des politiques de l'eau sur le bassin hydrographique **pourrait faciliter l'adhésion aux orientations proposées**.

Les assemblées qui ont participé à la consultation sur la révision des Sdage, PDM et PGRI 2022-2027 **partagent** en substance **les enjeux identifiés par le Comité de bassin Loire-Bretagne**. A travers leurs observations, **les contributeurs réaffirment l'urgence d'adapter**

les politiques de l'eau aux effets du changement climatique et affichent leur volonté d'y participer activement.